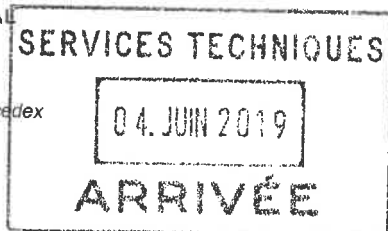


GRAND
ORLY
SEINE
BIÈVRE

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly aérogare cedex

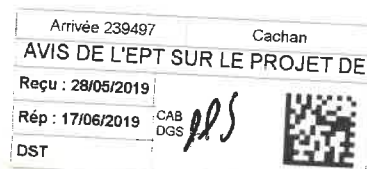


Orly, le 16 mai 2019

Madame Hélène De Comarmond
Maire
Hôtel de Ville de Cachan
Square de la Libération
94230 CACHAN

Nos réf. : 2019-05-16 – PTER/ « IL / HM » - D1901315
Affaire suivie par :
Flavien.marrote@grandorlyseinebievre.fr

Objet : Avis de l'EPT sur le projet de mise en place d'une zone à faible émission



Madame la Maire,

Hélène De Comarmond

La Métropole du Grand Paris a adopté, le 12 novembre 2018, le projet de mise en place progressive d'une Zone à Faible Emission (ZFE), dans le périmètre intra A86. Les communes, compétentes en matière de police de voirie, engagé à cette fin une consultation des parties prenantes et du public, sur la base de l'arrêté de restriction de circulation. Aussi, vous sollicitez l'avis de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en tant que gestionnaire de voirie.

Le niveau de pollution de l'air, ses conséquences sur la santé publique et les dernières alertes quant au changement climatique, appellent les puissances publiques à agir urgemment et dans tous les domaines. Les réponses apportées doivent néanmoins être examinées en prenant en considération l'ensemble de leurs impacts. Aussi, tout en partageant la nécessité de diminuer rapidement les déplacements faisant appel à des véhicules émetteurs de polluants atmosphériques et de CO₂, je souhaite ici souligner quelques manquements et proposer certains axes de travail que nous pourrions – si vous le souhaitez – porter ensemble auprès de la Métropole du Grand Paris.

Il faut avant tout dire que nous payons ici des années de politique gouvernementale pro-diesel. Aujourd'hui, il est urgent d'interroger la politique de l'Etat en direction des constructeurs automobiles, et, de manière générale, la responsabilité des producteurs dans la lutte contre la pollution et le changement climatique.

La mise en place de la ZFE rend nécessaire le développement de transports efficaces, alternatifs à la voiture individuelle, tout comme la réduction des déplacements quotidiens. De ce fait, un plan de mobilité et des investissements conséquents doivent être engagés. Ce plan doit également inclure le transport aérien, dont il convient de diminuer l'impact, ainsi que le transport ferroviaire et fluvial, qui offrent des alternatives concrètes et efficaces au transport routier et aérien. D'autre part, le déploiement de la ZFE ne peut en aucun cas aggraver les conditions de vie des ménages. Aussi des réponses équitables à la diversité des situation sociales, économiques et géographiques des ménages impactés, doivent être déployées, afin de leur permettre de renouveler leur véhicule ou d'opter pour d'autres modes de transport tout aussi efficaces.

1/2

De plus, la ZFE ne servira la transition écologique que si elle est pensée de manière globale. En effet, le recours aux véhicules électriques et la sortie du marché d'un nombre conséquent de véhicules thermiques, doivent être pensés dans un cadre intégrant tant les filières amont (type d'énergie utilisée, métaux rares, processus de construction des véhicules, etc.) qu'aval (filieres de remploi, de recyclage, etc.).

Enfin, la lutte contre l'émission de polluants atmosphériques et de CO2, ne peut se réduire à des mesures concernant le transport. Les chantiers et le résidentiel sont également des émetteurs extrêmement importants de polluants, et doivent faire l'objet de mesures fortes.

J'appuie votre démarche de mise en œuvre de la ZFE, et me tiens donc à votre disposition pour porter auprès de la MGP et de l'Etat les exigences nécessaires à un déploiement juste et efficace de celle-ci. Parallèlement, et dans le cadre de ses compétences, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite investir au plus vite divers champs d'actions qui permettront de répondre aux enjeux de santé publique et de lutte contre le changement climatique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, mes sincères salutations.



Michel Leprêtre

Président de l'EPT
Président de l'Etablissement public territorial
Grand-Orly Seine Bièvre